ORDRE DE SERVICE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments** **Bureau des matières premières** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Dominique Allain Tél. : 01-49-55-84-07/ Fax : 01-49-55-56-80 Réf. interne : SDSSA/BMP/DA N°06-236	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSSA/N2006-8144** **Date: 12 juin 2006** Classement : EI32IL.114

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace : La note de service DGAL/SDSSA/N2005-8107 du 18 avril 2005 relative au même objet.
Date limite de réponse : aucune
Nombre d'annexe: 0
Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet :Exportation de viandes bovines vers Israël – Liste d'établissements français agréés.

Bases juridiques : Note de Service DGAL/SDSSA/N2006-8091 du 10 avril 2006 *récapitulant les instructions relatives aux conditions d'agrément des établissements à l'exportation vers certains pays tiers de viandes fraîches d'animaux de boucherie et de volailles et de produits à base de ces viandes et aux listes d'établissements agréés pour exporter vers ces pays tiers.*

Note de service DGAL/SDSSA/N2006-8011 du 11 janvier 2006 *relative à l'exportation de viandes bovines vers Israël.*

MOTS-CLES : EXPORT – VIANDES FRAICHES- ABATS – PIEDS - VEAUX - ISRAEL

Résumé : La présente note de service transmet la liste mise à jour des établissements français agréés pour exporter vers Israël des viandes fraîches, abats (coeurs, foies, langues) et pieds obtenus à partir de veaux de lait âgés de moins de huit mois au moment de leur abattage. Elle abroge et remplace la note de service DGAL/SDSSA/N2006-8107 du 18 avril 2005 relative au même objet.

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des Services Vétérinaires - Directeurs départementaux des Services Vétérinaires – chargés de région	Pour information : - Préfets - Inspecteurs Généraux des Services Vétérinaires chargés de mission interrégionale - Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires - Ecoles nationales vétérinaires - Ecole nationale des Services Vétérinaires - Infoma - Office de l'élevage

J’ai l’honneur de vous communiquer la mise à jour de la liste des établissements d’abattage, de découpage, et d’entreposage de viandes, d’abats (cœurs, foies, langues), et des pieds de veaux de lait âgés de moins de 8 mois au moment de leur abattage, agréés à l’exportation vers Israël.

Vous voudrez bien informer de ces dispositions les professionnels de votre département concernés par cette notification.

Si ceux-ci souhaitent reconduire leur agrément pour l’année 2007, vous veillerez à leur rappeler qu’ils doivent se rapprocher de leur client importateur israélien avant la fin de cette année.

ETABLISSEMENT	VILLE	VALIDITE DE L’AGREMENT	NUMERO D'AGREMENT	ACTIVITES			PRODUITS SUSCEPTIBLES D’ETRE EXPORTES VERS ISRAEL		
				ABATTAGE	DECOUPE	ENTREPOT FRIGORIFIQUE	VIANDE	ABATS	PIEDS
SICADAB	GOUESNOU	31/12/2006	29-061-01	X			X	X	X
OUEST ELEVAGE INDUSTRIE	GOUESNOU	31/12/2006	29-061-06		X		X		X
TENDRIADE-COLLET	CHATEAUBOURG	31/12/2006	35-068-02	X	X	X	X	X	X
SATBV	MARZAN	31/12/2006	56-126-01	X	X	X	X	X	X

Désormais, les listes d’établissements agréés à exporter vers Israël seront publiées sur EXPADON et viendront modifier la présente liste.

Le Directeur Général de l’Alimentation

Jean Marc BOURNIGAL